

Le Conseil Municipal s'est déroulé sous la présidence de HAMEL Joël Maire.

Présents : M. HAMEL Joël, Maire, M. ADEUX Gérard, Mme DUPLENNE Soazig, M. HUE Philippe, Mme LEGAC Nathalie, M. ELRIC Régis, M. DESPRES Louis, M. BREXEL Christian, Mme ECLIMONT Catherine, M. BUSSY Daniel, M. DURVILLE Maxime, Mme HELBECQUE Anne, M. LOISEL Jean-Bernard, Mme PICCO Danièle, Mme SIMON Gwenola, Mme BRUN Isabelle

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme MENAUT Marylène à M. HAMEL Joël, Mme DONIO Rozenn à M. BUSSY Daniel

Absent(s) : M. ROGER Christophe

Secrétaire : M. ELRIC Régis

SOMMAIRE

- élection des délégués du conseil municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs
- convention entre la commune et le département pour l'aménagement de la sortie du lotissement Le Mirliton

Réf : 35/2020

élection des délégués du conseil municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs

Vu le décret n° 2020-812 du 29 juin 2020 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu la circulaire du ministère de l'intérieur NOR : INTA2015957J relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement des électeurs sénatoriaux,

a) Composition du bureau électoral

Monsieur le maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de :

M. BUSSY Daniel, M. DESPRES Louis, Mme HELBECQUE Anne et M. DURVILLE Maxime.

La présidence du bureau est assurée par ses soins.

b) Les listes déposées et enregistrées

Composition des listes :

La liste majorité municipale est composée par M. HAMEL Joël, Mme LEGAC Nathalie, M. BUSSY Daniel, Mme PICCO Danièle, M. DURVILLE Maxime, Mme DUPLLENNE Soizig, M. ELRIC Régis, Mme ECLIMONT Catherine

M. le président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement de la ou des candidatures, il est procédé au vote.

Election des délégués titulaires

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 18
- bulletins blancs ou nuls : 1
- suffrages exprimés : 17

1^{ère} répartition :

Ont obtenu :

- liste majorité municipale : 17 voix

M. le maire proclame les résultats définitifs des délégués

Liste majorité municipale : 5 sièges

M. HAMEL Joël, Mme LEGAC Nathalie, M. BUSSY Daniel, Mme PICCO Danièle, M. DURVILLE Maxime sont proclamés délégués titulaires.

c) Election des délégués suppléants

Ont obtenu :

- liste majorité municipale : 17 voix

M. Le Maire proclame les résultats définitifs des délégués suppléants

Liste majorité municipale : 3 sièges

Mme DUPLLENNE Soizig, M. ELRIC Régis, Mme ECLIMONT Catherine sont proclamés délégués suppléants.

(Résultat du vote : A la majorité pour : 17 contre : 0 abstentions : 1)

**convention entre la commune et le département pour l'aménagement de la sortie du lotissement
Le Mirliton**

rapporteur : Monsieur ELRIC Régis, adjoint aux travaux

Monsieur ELRIC adjoint aux travaux explique au conseil municipal que les opérations de voirie de la sortie du lotissement Le Mirliton sont soumis à l'autorisation du département car il s'agit d'une route départementale (RD 476). Une convention entre le département et la commune concernant ses travaux est actuellement en cours.

Plusieurs réunions ont eu lieu sur le chantier avec les responsables de la voirie départementale.

Cette convention permettrait d'obtenir une participation financière de la prise en charge de la couche de roulement en enrobé et des surfaces de purges sur le même principe que la précédente convention signée pour la voie de la Liberté.

Une aide d'un montant de 7 192 euros pourrait être octroyée à la commune.

Monsieur ELRIC demande à l'assemblée d'autoriser Monsieur le maire à signer cette convention.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

-autorise Monsieur le maire à signer la convention entre le département et la commune concernant l'aménagement de la sortie du lotissement Les Mirlitons (RD 476).

-charge Monsieur le maire du suivi de ce dossier.

(Résultat du vote : A l'unanimité pour : 18 contre : 0 abstentions : 0)

Le Maire
Joël HAMEL

